

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°027-7-2023

OBJET : Achat d'un camion-benne

Date de convocation : 20/09/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 38

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

Absents : 12

- Dont représentés : 10

Votants : 48

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que la vétusté des véhicules de collecte des ordures ménagères génère des inconvénients conséquents ;

Considérant que pour permettre de sécuriser les moyens de collectes et garantir un parc matériel en état d'usage, il conviendrait de procéder au renouvellement d'un véhicule tous les 18 mois ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve l'achat d'un camion-benne de collecte des ordures ménagères.
2. Décide de donner pouvoir au Président pour signer les marchés afférents au présent achat et tout acte s'y rapportant.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



René BLANCHOT



Le secrétaire,



Christine PIN

